ÉCOLE LOUIS-HIPPOLYTE-LAFONTAINE
795 Benjamin-Loiseau
Boucherville (Québec),
J4B 3T3

Au fils des mois…

La rentrée scolaire 2023-2024

Chers parents,

Tout d'abord, permettez-moi de vous souhaiter une bonne rentrée scolaire. J'espère que vos vacances ont été reposantes et que vos enfants ont pu faire le plein d'énergie pour la nouvelle année qui s'amorce. Celle-ci s'annonce encore plus merveilleuse que l'an passé et tous sont prêts à faire vivre de belles et grandes émotions à vos enfants. Voici un aperçu des activités prévues pour la prochaine semaine :

31 AOÛT

Toute la journée**, Chansonnier** autour du feu de camp
En après-midi, un **camion de rue** (Maboule) viendra pour une collation rafraîchissante.

1ER SEPTEMBRE

8h40 – **Déjeuner sur l'herbe** à l'avant de l'école
Les familles sont les bienvenues. En cas de pluie, l'événement aura lieu dans les classes.
Les enfants doivent apporter un déjeuner froid et une serviette de plage (qui restera à l'école jusqu'au 8 septembre)

5 SEPTEMBRE

Période de lecture spéciale camping!

Centre de services scolaire des Patriotes
Québec

ÉCOLE LOUIS-HIPPOLYTE-LAFONTAINE
795 Benjamin-Loiseau
Boucherville (Québec)
J4B 3T3

6 SEPTEMBRE
Bingo de camping
7 SEPTEMBRE 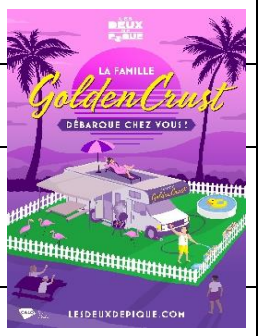
13h30 – **Pièce de théâtre**
8 SEPTEMBRE
PM – **Jeux de camping**

Par cette lettre, je vous fais également parvenir pour la première fois de l'année notre outil de communication mensuel qui restera le même que celui des années précédentes. Vous y trouverez bon nombre d'informations pertinentes et je vous invite à le parcourir. Prenez note que l'école détient une page Facebook https://www.facebook.com/%C3%89cole-primaire-Louis-Hippolyte-Lafontaine-104781731880122 afin de la faire rayonner davantage. Je vous invite à rejoindre notre belle communauté.

Bonne rentrée à tous!

1. RENCONTRE DE PARENTS ET ASSEMBLÉE ANNUELLE

Voici les informations relatives à la première rencontre de parents qui se tiendra **le mercredi 6 septembre prochain.**

Celle-ci aura lieu selon l'horaire présenté :

- 18 h 15 à 19 h : Rencontre avec les titulaires des 1re, 2e et 3e années (locaux respectifs)
- 19 h à 19 h 30 : Assemblée générale annuelle des parents et présentation des spécialistes au gymnase
- 19 h 30 à 20 h 15 : Rencontre avec les titulaires des 4e, 5e et 6e années (locaux respectifs)

Centre de services scolaire des Patriotes
Québec

L'assemblée annuelle de parents est un rendez-vous à ne pas manquer, puisque certains points importants seront abordés et il y aura les élections des membres pour le conseil d'établissement 2023-2024.

2. CALENDRIER DES COMMUNICATIONS, BULLETINS ET RENCONTRES DE PARENTS

Calendrier des communications 2023-2024			
	Période	**Rencontre de parents (3)**	**Envoi aux parents du bulletin**
1re communication	----------	Assemblée générale de parents et rencontre de parents (1) : mercredi 6 septembre 18h15 h à 19h : Rencontre avec les titulaires des 1re, 2e et 3e 19h à 19h30 : Assemblée générale de parents et présentation des spécialistes au gymnase 19h30 à 20h15 : Rencontre avec les titulaires des 4e, 5e et 6e année	Dans GPI : 11 octobre 16h Parution pour parents : 13 octobre
1re étape	Du 31 août au 15 novembre	Deuxième rencontre de parents : 23 novembre (soir) + 24 novembre (possible)	Dans GPI : 15 novembre 16 h Parution pour parents : 20 novembre
2e étape	Du 16 novembre au 12 mars	Troisième rencontre de parents (sur convocation)	Dans GPI : 12 mars 16 h Parution pour parents : 15 mars
3e étape	Du 13 mars au 21 juin	----------	Dans GPI : 25 juin 12h Parution pour parents : max 10 juillet

3. LISTE D'EFFETS SCOLAIRES

Petit rappel que vous pouvez retrouver la liste des effets scolaires sur notre site web http://lhl.csp.qc.ca/enseignement/.

4. HORAIRE DE L'ÉCOLE

		Préscolaire	Primaire
	Surveillance dans la cour	8 h 15 à 8 h 25	
Avant-midi			
	Entrée des élèves	8 h 25	8 h 25
	Pause pour les élèves	-	10 h 30 à 10 h 50
	Sortie des élèves	11 h 32	11 h 50
		DINER	
Après-midi	Surveillance dans la cour	13 h 10 à 13 h 15	
	Entrée des élèves	13 h 15	13 h 15
	Pause pour les élèves	-	14 h 20 à 14 h 40
	Sortie des élèves	15 h	15 h 40

5. SERVICE HOP HOP POUR LE SERVICE DE GARDE

Le service de garde de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine vous offre la possibilité d'essayer l'application HopHop qui a été conçue pour permettre au service de garde de synchroniser la préparation de votre enfant avec l'heure estimée de votre arrivée. Cela permet à votre enfant de terminer calmement ses activités avant de prendre ses effets personnels pour quitter.

Une notification vous est envoyée lorsque votre enfant est prêt à l'accueil du service de garde ce qui minimise votre temps à l'école. Vous pouvez indiquer une heure fixe d'arrivée ou utiliser le GPS de votre téléphone mobile pour une estimation précise de votre heure d'arrivée. De plus, l'utilisation de photos pour l'identification des parents simplifie le travail du service de garde lors du départ de l'enfant.

Nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant. Vous pouvez créer votre compte en accédant à la page web suivante : www.hophop.ca/inscription

Assurez-vous de choisir l'école reliée à votre enfant : (cssp) École Louis-Hippolyte-Lafontaine

* *Attention, il y a plusieurs écoles avec le nom Louis-Hippolyte-Lafontaine.*

6. TRANSPORT SCOLAIRE

Les renseignements sur le transport scolaire sont disponibles en ligne depuis le 25 août sur le site du Centre de services scolaire des Patriotes à l'adresse suivante https://csp.ca/ressources-parents/transport-scolaire/ Vous trouverez le numéro de fiche de votre enfant sur son dernier bulletin scolaire.

Pour faire la demande en places disponibles, vous devez consulter le site du centre de services scolaire des Patriotes : www.csp.qc.ca. Cliquez sur l'onglet Ressources Parents/transport scolaire (section en noir) /transport en place disponible. Votre demande sera traitée directement par le Centre de services scolaire des Patriotes.

Nouveauté – Utilisation d'une carte pour le transport scolaire

Dès le 31 août, tous nos véhicules de transport scolaire seront munis d'un système de géolocalisation et d'un lecteur permettant de prendre les présences. Tout en étant un pas de plus en matière de sécurité des élèves, cet outil permettra à l'équipe du transport de suivre en temps réel le positionnement des véhicules et d'obtenir des renseignements utiles sur l'utilisation du transport par les élèves. Il sera notamment possible de valider les heures de passage aux arrêts et d'informer les parents en cas de retard.

Chaque élève transporté recevra lors de la rentrée une carte de transport personnalisée et programmée en fonction de son parcours scolaire. Il devra la présenter à chaque montée et descente de l'autobus afin de confirmer son entrée ou sa sortie. Cette carte est réutilisable chaque année; il devra la conserver pendant toute la durée de son parcours scolaire. Pour les élèves du primaire, un cordon a été ajouté afin que celui-ci puisse être fixé sur le sac d'école de l'enfant.

L'élève transporté par berline ne recevra pas de carte puisque c'est le conducteur qui confirme la présence de l'élève.

Nous sollicitions votre collaboration afin que votre enfant porte et utilise sa carte lors de tous ses déplacements en autobus. Advenant l'oubli de la carte, aucun élève ne sera refusé dans le transport scolaire.

Vous recevrez prochainement des informations concernant l'application mobile à l'intention des parents, qui vous permettra entre autres de visualiser les heures d'entrée et de sortie de l'autobus de votre enfant.

7. PHOTOS SCOLAIRES

Les photos scolaires auront lieu le **jeudi 19 octobre 2023**. Les sourires de vos enfants seront immortalisés par la compagnie Photo Repensée.

8. COLLECTION DE VÊTEMENTS

La collection de vêtements de l'école Louis-H est maintenant en vente.

Afin de vous procurer LE chandail que tous s'arracheront, veuillez visiter le site : https://vvogacademie.com/ puis, appuyer sur *Choisissez votre école* en y inscrivant le mot de passe **louish**

Le sentiment d'appartenance sera assurément rehaussé!

9. JOURNÉE PÉDAGOGIQUE ET JOUR FÉRIÉ

Le 5 septembre est un jour férié; les élèves et le personnel sont en congé.

Le vendredi 22 septembre sera une journée pédagogique. Le service de garde sera ouvert aux heures habituelles pour les élèves inscrits. Pour toutes questions en lien avec le service de garde, la facturation, les journées pédagogiques ou autres, nous vous invitons à communiquer avec la technicienne en service de garde, madame **Brigitte Pelchat**, à l'adresse suivante garde.louis-h-lafontaine@csp.qc.ca.

10. SERVICE DE TRAITEUR ET DINER

L'école offre un service de traiteur pour les élèves. Afin de passer une commande, vous devez vous inscrire sur le site internet « Innov Santé » à l'adresse suivante : https://www.innovsante.ca/

Les élèves consomment des aliments sains. Les friandises telles que : chocolat, bonbons, croustilles, boissons gazeuses et gomme à mâcher sont interdits. Pour des raisons de sécurité, tous les aliments dérivés d'arachides et de noix sont interdits.

11. RETARDS, ABSENCES ET DÉPARTS HÂTIFS

Lorsque vous prévoyez l'absence de votre enfant, il est très important que le parent téléphone à l'école, pour nous informer de l'absence de leur enfant au numéro (450) 655-5288 poste 1 en laissant un message ainsi qu'au service de garde poste 6. Dans tous les autres cas, l'école communiquera avec le parent de l'élève absent. Cette procédure nous assure en tout temps que l'élève est présent à l'école ou chez lui en toute sécurité.

Si des parents choisissent que leur enfant soit absent pour vivre des vacances en famille, l'école n'a pas à se donner des obligations face à leur choix. Les enseignants(es) n'ont pas à fournir du travail à l'enfant pour ses vacances et ils n'ont pas, non plus, au retour de l'enfant, à faire de récupération, reprise d'examens, etc.

Lorsque votre enfant est en retard, il se dirige vers le secrétariat pour venir nous informer de sa présence.

Rappelons que la fréquentation scolaire est obligatoire selon la Loi de l'instruction publique.

Si votre enfant doit quitter plus tôt pour une raison ou une autre, veuillez toujours avertir son titulaire par écrit (agenda ou autre). L'enfant demeurera à l'école jusqu'à votre arrivée. D'autre part, avant de retourner un enfant à la maison (à cause de maladie, accident, etc.), nous communiquerons toujours avec vous par téléphone afin de nous assurer de la présence d'une personne responsable pour le recevoir ou venir le chercher.

12. RÈGLES POUR LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

Afin d'assurer un environnement sécuritaire pour nos élèves, nous sollicitons votre collaboration quotidienne dans l'application de nos règles de sécurité.

<u>Parents bénévoles et invités</u>

Dès votre arrivée à l'école, vous devez vous présenter au secrétariat afin de vous identifier. À votre départ, bien vouloir retourner au secrétariat afin de nous indiquer que vous quittez. Toute personne circulant dans l'école sera invitée par un membre du personnel à retourner au secrétariat pour s'identifier.

<u>Rendez-vous</u>

Il est toujours de mise de prendre rendez-vous si vous voulez discuter avec un(e) enseignant(e) ou une éducatrice. Vous devez bien comprendre que si chaque parent à une petite question, l'attention de l'éducatrice responsable du groupe est perturbée et elle n'est pas en mesure de

faire son travail adéquatement. Il en est de même pour les enseignant(e)s qui restent en classe après leurs heures de classe. Vous ne devez pas interrompre leur travail. Nous vous invitons à communiquer avec eux au 450-655-5288 afin de prendre un rendez-vous. Cette façon de travailler est gagnante pour tous.

Oubli de matériel

Plusieurs élèves oublient effets scolaires, collations et repas à la maison, ce qui oblige les parents à les apporter. Travaillons ensemble à augmenter leur autonomie en leur proposant une routine d'organisation claire, afin que ceux-ci aient tout leur matériel. De plus, veuillez noter que des repas sont disponibles au service de garde en cas d'oubli.

Médicaments prescrits

De façon exceptionnelle, l'école peut donner un médicament prescrit à un enfant. Pour le faire, nous devons avoir le formulaire d'autorisation complété et signé par un parent. Ce formulaire est disponible au secrétariat ou sur le site de l'école. Le médicament doit être remis dans un contenant reçu du pharmacien avec l'étiquette faisant preuve d'ordonnance.

Circulation et sécurité dans l'école

Durant les heures d'ouverture de l'école, soit de 7 h à 18 h, si un parent circule, nous l'invitons à se présenter au secrétariat sur les heures de classe.

Pour le service de garde en fin de journée, nous limitons la circulation dans l'établissement. Les parents doivent attendre leurs enfants à l'extérieur. Nous vous demandons aussi de ne pas circuler sur la cour d'école durant les heures d'ouverture afin d'éviter toute situation ambigüe.

Débarcadère

Le débarcadère a été aménagé pour offrir un accès sécuritaire aux enfants qui utilisent le transport scolaire. L'autobus scolaire a la priorité et l'exclusivité de la zone scolaire entre 8h et 8h30 ainsi que de 15h à 16h.

Stationnement

Le stationnement est réservé aux employés en tout temps.

Service de garde

Le matin, M. Éric prend la présence de l'enfant dès son arrivée au service de garde et le dirige au bon endroit où il sera accueilli par une éducatrice. Après 8 h, il doit se diriger dans la cour d'école.

Le soir, M. Éric est à l'accueil pour noter les départs et appelle votre enfant.

Circulation aux abords de l'école

La rentrée, c'est aussi une période propice pour sensibiliser les automobilistes à l'importance de respecter le Code de la sécurité routière et la signalisation aux abords des écoles, mais aussi de faire attention aux petits piétons qui traversent la rue. Non seulement nécessitent-ils un peu plus de temps qu'un adulte pour traverser, mais ils n'ont pas non plus la même conscience du danger qui les entoure : selon une étude citée par la SAAQ, 68 % des jeunes traversent la rue sans regarder lorsqu'ils sont aux abords de l'école. Je vous invite donc, encore une fois, à redoubler de prudence et à lever le pied aux abords des écoles, et ce, même si vous êtes pressé(e) ou en retard. La vie d'un enfant est beaucoup plus précieuse que quelques minutes. Dans les prochaines semaines, nos policiers seront aussi présents dans les zones scolaires et sur l'ensemble du territoire pour vous le rappeler.

13. CODE DE VIE ET INTIMIDATION

Il faut distinguer l'intimidation des chicanes et conflits habituels entre pairs. Afin de différencier ces deux réalités, il faut vérifier avec l'enfant « victime » si c'est la première fois qu'il subit cette violence du même enfant.

Si le geste est répétitif et/ou régulier et qu'il entraîne un malaise, un sentiment de peur chez l'enfant, il s'agit d'un geste qui pourrait être de l'intimidation. La direction prendra alors les mesures nécessaires en se référant au plan de lutte à l'intimidation.

Il peut se présenter des situations particulières qui amènent un inconfort ou une incompréhension pour certains parents. Nous vous invitons alors à communiquer avec nous par téléphone ou par courriel et ensemble, nous règlerons assurément cette situation. Vous trouverez les informations sur le site de l'école : http://lhl.csp.qc.ca sur l'onglet École/Plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

14. SERVICE AUX PARENTS ET PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Les élèves ou leurs parents, qui vivent une situation insatisfaisante, sont invités à en discuter avec le membre de l'équipe-école qui est impliqué dans cette situation. Si cela ne permet pas de trouver une solution, nous vous invitons à communiquer avec la direction de l'école. Si

l'insatisfaction demeure, vous pouvez communiquer avec le Centre de services scolaire et ultimement, avec le « Protecteur de l'élève ». Tous les renseignements nécessaires sont disponibles sur le site Web de la CSSP à l'adresse www.csp.qc.ca, sous l'onglet Ressources Parents/onglet (traitement des plaintes et protecteur de l'élève) section en noire.

15. ASSURANCE ACCIDENTS ÉLÈVE

Nous vous suggérons de souscrire à une assurance accidents au bénéfice de chacun de vos enfants d'âge scolaire auprès d'un assureur privé. En effet, la Commission scolaire détient une assurance - responsabilité civile - mais elle ne détient aucune assurance accidents pour ses élèves. C'est aux parents de souscrire à celle-ci.

Ainsi, si un dommage corporel survient à un élève et qu'à la suite d'une enquête il appert qu'aucune faute ou négligence n'a été commise par le ou les préposés de la Commission scolaire (employés, bénévoles), la responsabilité de la Commission scolaire ne sera pas engagée et les réclamations présentées aux assureurs (traitement d'orthodontie, location de béquilles, etc.) ne seront pas remboursées. Dans le cas où l'élève bénéficierait d'une assurance accidents souscrite par ses parents, celle-ci pourrait payer de tels frais si les éléments de la couverture le prévoient.

16. CAPSULE DE L'INFIRMIÈRE

Bonne rentrée scolaire à tous!

Voici quelques informations qui pourraient s'avérer importantes au cours de l'année scolaire : Médicaments: vous comprendrez que pour la sécurité de tous, nous tenons à limiter la circulation de médicaments dans l'école. Toutefois, il est possible d'administrer des médicaments à votre enfant sur les heures d'école; ceux-ci doivent obligatoirement être prescrits (Epipen, Ventolin, Concerta, Tylénol….). Un formulaire doit être rempli et il ne faut pas oublier que la prise de médicaments à l'école reste une mesure d'exception.

Poux: La rentrée scolaire c'est aussi pour les poux! Si vous recevez en cours d'année, une lettre vous indiquant qu'il y a des poux de tête chez votre enfant ou son entourage, prenez bien soin de suivre les recommandations du dépliant « Poux, poux, poux » que vous pouvez consulter au www.msss.gouv.qc.ca. Prendre note qu'il est important d'assurer le suivi de tête de votre enfant aux moins 2-3 semaines après la réception de la lettre, question que les nouveaux amis (poux) fassent des petits!

ÉCOLE LOUIS-HIPPOLYTE-LAFONTAINE
795 Benjamin-Loiseau
Boucherville (Québec),
J4B 3T3

Vaccination, Dentition, Vision: ne pas oublier qu'il y a un rappel de vaccination entre 4-6 ans, si la vaccination n'a pas été mise à jour, prendre rendez-vous au CLSC près de chez vous. Notre régime d'assurance-maladie couvre l'examen de la vue et des dents pour les enfants, et ce, jusqu'à au moins 10 ans… alors, pourquoi ne pas en profiter! Il est plus facile de corriger plus tôt une moins bonne vision que de rattraper un retard d'apprentissage!